



Convention d'honoraires d'un nouvel avocat

Par Visiteur

J'ai consulté un nouvel avocat qui a déjà effectué les travaux suivants :

-une consultation d'une heure environ.

-rédaction d'un courrier.

-rédaction d'une lettre de relance à ce courrier.

Jusqu'à présent nous n'avons pas parlé honoraires.

Je souhaiterais qu'il n'effectue aucun autre acte avant de m'avoir indiqué le tarif de ces travaux déjà effectués.

Pourriez-vous m'aider à formuler cette demande par écrit.

Meilleures salutations

Par Visiteur

Chère madame,

J'ai consulté un nouvel avocat qui a déjà effectué les travaux suivants :

-une consultation d'une heure environ.

-rédaction d'un courrier.

-rédaction d'une lettre de relance à ce courrier.

Jusqu'à présent nous n'avons pas parlé honoraires.

Je souhaiterais qu'il n'effectue aucun autre acte avant de m'avoir indiqué le tarif de ces travaux déjà effectués.

Pourriez-vous m'aider à formuler cette demande par écrit.

Meilleures salutations

Vous pouvez lui demander d'une manière toute simple et tout cordiale!

Cher Maître,

Je vous remercie vivement pour votre réactivité ainsi que pour les qualités dont vous avez fait preuve dans l'appréhension de mon dossier.

Cela étant, aucune discussion n'a pour l'instant été portée sur la question de vos tarifs. J'ai pu lire ici et là, qu'une convention d'honoraire devait normalement être rédigée entre l'avocat et son client et que d'une manière générale, l'avocat demandait toujours à son client le versement d'une provision destinée à couvrir le prix des actes qui allaient éventuellement être rédigés.

Or, pour le moment, vous ne m'avez présenté ni tarif provisionnel, ni convention d'honoraire. Aussi, dans l'esprit de pouvoir gérer mon budget convenablement, je vous serai grée de me faire parvenir un état récapitulatif établissant le tarif des actes qui ont été effectués par vos soins jusqu'à ce jour.

Très cordialement.